



PROGRAMME SYRIE



PROGRAMME SPECIAL DE VISAS HUMANITAIRES POUR LES ETRANGERS AFFECTÉS PAR LE CONFLIT DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

www.migraciones.gov.ar/programasiria

La prorogation du Programme Syrie simplifie les conditions et permet plus de souplesse.

La Direction nationale des migrations, organisme dépendant du Ministère de l'intérieur et du transport, a reconduit pour une année supplémentaire le « Programme Syrie » de visas humanitaires en vertu du décret DNM N°4499/2015. Ce régime spécial, qui a été créé pour faciliter l'entrée en Argentine de personnes de nationalité syrienne ainsi qu'aux membres de leur famille, ou de personnes de nationalité palestinienne résidentes habituelles ou ayant résidé en Syrie et ayant bénéficié de l'aide de l'agence UNRWA, a été modifié pour simplifier les démarches. Actuellement, pour faire la demande auprès de la Direction nationale des migrations, l'existence d'un lien de parenté ou d'affinité entre la personne « appelant » et les bénéficiaires n'est plus exigée. Des organisations ou institutions intéressées peuvent se porter garant en s'engageant à couvrir les frais d'entretien et d'hébergement et à accompagner les bénéficiaires. La délivrance du visa peut se faire sans restriction depuis n'importe quel consulat argentin dans le monde. La démarche est gratuite. Aucun intermédiaire ou gestionnaire n'est requis.